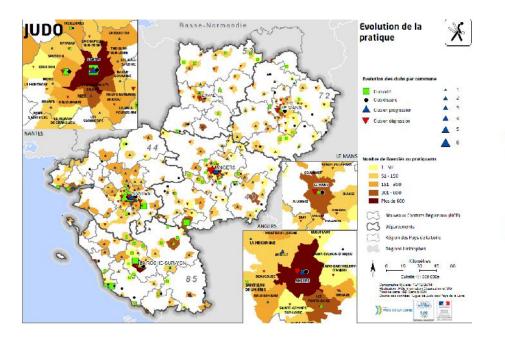


#### LIGUE DE JUDO, JUJITSU KENDO ET D.A. DES PAYS DE LA LOIRE

Stade Municipal du Lac de Maine Rue Jules Ladoumèque - 49000 ANGERS

202.41.73.32.55. - liguejudo.paysdelaloire@gmail.com

# Projet associatif 2013 – 2017 **ADAPTATIONS 2015 - 2016**







## Orientations retenues pour l'adaptation du projet associatif 2013 – 2017

Dans l'application du projet défini pour la période 2013 – 2017, la Ligue de Judo, Jujitsu Kendo et Disciplines Associées des Pays de la Loire a projeté en 2014 des adaptations au plan de développement pour 2014-2015.

Conforme aux orientations fédérales, le contenu de ces adaptations visait le développement quantitatif et qualitatif des activités Judo et DA. Il privilégiait une stratégie de territorialisation et recherchait la convergence d'objectifs entre les différents acteurs et les institutions relayeuses des programmes d'actions. Il reposait sur un certain nombre de principes fondamentaux : la transversalité des actions, l'accessibilité des pratiques et leur ouverture au plus grand nombre, le point d'équilibre entre les territoires des Pays de la Loire, l'efficience en vue du meilleur rapport qualité / coût, les valeurs éducatives au service de l'épanouissement des individus et du bien-être sociétal.

Au gré d'un bilan d'étape, la Ligue projette en ce début 2015 de nouvelles adaptations au plan de développement pour 2015-2016.

### Adaptation 2015 - 2016 du projet de développement : pourquoi et dans quel but ?

La Ligue de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées des Pays de la Loire se situe au point de convergence entre :

- les structures de base, qu'il s'agisse des clubs regroupant la majorité des pratiquants réguliers ou des collectivités locales qui portent pour l'essentiel, avec les bénévoles, le mouvement associatif,
- et les institutions qui s'étendent du niveau départemental au niveau national, qu'elles soient d'essence politique ou associative.

A un moment où de **profondes mutations** interviennent dans les rapports tant fonctionnels qu'institutionnels, avec un développement significatif des **coopérations** entre les clubs (ententes, inter-clubs ...), les communes (Communautés, Pays), mais aussi dans les **formes de pratiques**, dans le **nombre** de pratiquants, dans la **vie en société**, dans les technologies, etc... il était primordial que la Ligue s'interroge sur ses **finalités** afin d'assurer leur parfaite adaptation aux besoins et aux attentes des clubs, mais également aux missions qui lui sont dévolues par la Fédération.

L'adaptation au Projet Associatif se propose d'être à la fois :

- une **remise en question** des objectifs fixés et des actions conduites,
- une analyse en vue d'une adaptation plus pertinente aux réalités actuelles,
- la détermination **d'objectifs clairs** et d'un **mode opératoire** qui engagera l'équipe dirigeante pour la suite de l'Olympiade qui a débuté en 2012 2013,
- un outil de relation avec tous les partenaires institutionnels.

### Adaptation 2015 - 2016 du projet de développement : méthodologie

En tenant compte de la situation actuelle de la Ligue des Pays de la Loire et de son analyse, des directives techniques nationales, du projet associatif régional 2013 – 2017 et de son adaptation 2014 – 2015, l'adaptation 2015 – 2016 proposée pour certains secteurs s'articule au travers de la méthodologie suivante :

- L'analyse (ou l'évolution) du contexte : données environnementales et statistiques permettant de dégager les problématiques majeures pour des actions à venir.
- La conception de l'action : sa planification, sa mise en œuvre et son suivi, notamment les objectifs prioritaires et son évaluation.
- **Le cadre budgétaire éventuel** : évolutions prévisibles impactant la conduite du projet, par actions ou par bloc d'actions.

### Adaptation 2015 – 2016 : du projet de développement au projet d'action territorial

#### **Finalités**

La Ligue est le représentant de la Fédération au niveau régional et se doit d'élaborer un projet d'action territorial (PAT) conforme aux priorités de développement fédéral. De cette délégation découlent les finalités qu'elle se doit d'atteindre, en conformité avec les principes fondamentaux et les valeurs essentielles inhérentes au sport et à la culture judo, ainsi qu'aux spécificités régionales et aux directives ministérielles.

C'est en se basant sur ces valeurs que la Ligue de Judo, Jujitsu vise à rassembler et à fédérer toutes les forces vives des Organismes Territoriaux Délégataires qui oeuvrent par et pour les activités fédérales. L'ambition étant d'assurer l'unité du mouvement fédéral, de défendre les positions les plus favorables à son intérêt commun et de faire de la pratique une composante - accessible à tous - du "mieux vivre ensemble" en Pays de la Loire, avec pour finalités :

- l'éducation et la formation.
- l'insertion dans la société.
- la santé bien être et la citoyenneté,
- l'accès aux loisirs...

L'adaptation 2015 – 2016 s'articule autour de grandes dynamiques : de performance, de service, de formation, de cohésion.

#### Les grandes priorités

La Ligue, parmi la diversité des actions qu'elle est susceptible de conduire, a souhaité dégager un certain nombre de priorités sur lesquelles elle souhaite mettre l'accent au cours de la fin de cette présente Olympiade :

- Développer le système relationnel existant au niveau des OTD et des clubs, afin de le rendre plus performant, tant avec ses membres qu'avec ses partenaires. Cela nécessite de mieux connaître ses membres, en renforçant les rencontres entre eux et la formation accompagnée par l'action (recherche action), afin de répondre à leurs spécificités et d'assurer une plus grande pertinence dans l'élaboration de la politique sportive.
- **Promouvoir et développer une nouvelle gouvernance** basée sur la mutualisation et l'optimisation (groupement d'employeurs, professionnalisation accrue).
- Améliorer les centres de ressources pour être en mesure d'innover et de mieux servir les acteurs des activités proposées en Pays de la Loire. Cela consiste à recueillir et mettre à disposition des acteurs des pratiques un ensemble de données (fonction observatoire fédérale et régionale née du schéma de cohérence), à provoquer les échanges à partir des expériences conduites (fonction mutualisation) et à accompagner la gestion des clubs par une action formation (fonction formation action).
- Favoriser la diversité des pratiques accessibles à tous en privilégiant la dimension socialisante et relationnelle, l'accessibilité possible vers le haut-niveau et le concept « bien être et santé ». La Ligue se propose d'être non seulement acteur, mais surtout promoteur et formateur pour favoriser cette approche des pratiques.

Pour mettre en oeuvre ces priorités, la Ligue entend s'appuyer sur un certain nombre d'outils qu'elle a l'intention de perfectionner ; il s'agit :

- de la **formation** initiale et continue afin d'améliorer la compétence des dirigeants et enseignants,
- de la **communication** multi-supports vers les membres, les partenaires et le grand public,
- et des **stratégies de gouvernance** mieux adaptées à ses projets et aux évolutions économiques et sociétales.

« L'histoire, je le crains, ne nous permet guère de prévoir, mais, associée à l'indépendance d'esprit, elle peut nous aider à mieux voir. »

Paul Valéry. Variété IV page 139.

« L'histoire enseigne aux hommes la difficulté des grandes tâches et la lenteur des accomplissements, mais elle justifie l'invincible espoir. L'histoire humaine n'est qu'un effort incessant d'invention, et la perpétuelle évolution est une perpétuelle création. »

Jean Jaurès. Discours à la jeunesse.